




Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

 RGF 94 rue Réaumur 75002 Paris
 site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
<http://www.fo-dgfip.fr/>

 01.55.80.66. 43
 Fax 01.55.80.66.49

Courriel : fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

10/04/2019.

CHSCTi de Paris : déclaration n° 58 du 10/04/2019.

Monsieur le Président,

Il faut commencer ici par un soutien aux collègues douaniers, qui, à raison, sont mécontents d'un afflux de travail supplémentaire, avec le processus de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. D'après le [droit d'alerte du 02/04/2019](#) déposé par les collègues CGT, l'application de la réglementation constituerait pour l'administration, un problème. Dans ce cas, pourquoi la direction générale ne s'est-elle pas retournée avant auprès du ministère pour signaler l'inapplicabilité de ses propres réglementations ? Les agents ne peuvent être en cause.

La tension entre l'objectif d'un contrôle de qualité et l'objectif commercial de fluidité du trafic passagers n'est pas nouvelle non plus. Et elle ne peut que croître, avec la hausse planifiée du nombre de passagers par train, qui est certainement profitable économiquement, mais ne peut conduire au sacrifice de la sécurité.

En tout cas, le « Brexit » illustre le fait que les contrôles pourtant nécessaires selon les textes, sont habituellement allégés.

Dans le domaine fiscal également, l'accroissement des libertés de circulation des biens et capitaux ne s'est pas accompagnée de mesures de contrôle proportionnées sur la zone européenne.

A la brigade BSITM, il y a de nombreux problèmes récurrents. Le droit d'alerte est l'occasion de signaler ces problèmes, et de regretter un dialogue social tendu.

La gare du nord a une brigade qui a grossi beaucoup plus vite que ses locaux, depuis les jeux olympiques britanniques (2012). Et l'on ne sait où mettre les 12 agents arrivants, bien que soit nombre soit peu pour les nouvelles missions.

Le bâtiment ne correspond pas aux besoins. Il faudrait au moins trouver un bâtiment autre à proximité pour déplacer les agents le temps de remettre en état les locaux de vie en mauvais état.

Les travaux SNCF devraient durer jusqu'à 2024. Il est regrettable que la SNCF n'ait pas d'obligation pour les locaux en dehors de la mission de sûreté ; il revient donc à l'administration de résoudre elle-même le problème.

Il est clair que l'espace qui sert à s'armer (c'est plutôt un espace qu'une pièce) n'est pas suffisant. Les murs doivent être pleins, il faut qu'un seul agent s'arme à chaque fois.

Comme il n'est plus possible de garer son véhicule sur la dalle alors que les agents ne peuvent plus se garer ni garer leur véhicule de service, il est temps de leur mettre des parkings à disposition.

Les agents n'ont pas besoin d'une présence quotidienne et tatillonne de la hiérarchie, mais de vraies solutions à des problèmes qui auraient dû être anticipés. Cela crée un risque psychosocial venant de ces visites et de remarques déplacées et dévalorisantes.

A la Douane, la préparation ou plutôt l'impréparation du Brexit a été le déclencheur d'une crise sous-jacente qui prend racine dans la mise en œuvre du PSD (pacte stratégie douanier). Les fermetures de services, les suppressions d'emplois mais également l'absence de revalorisation depuis des années des indemnités spécifiques (prime de risque, heures de nuit et jours fériés, prime ACF...) ont nourri la colère des agents.

Au total, une députée (Aurore Bergé) a déclaré que le grand débat avait rendu la parole aux Français. Les douaniers comme les Français veulent davantage d'actes en faveur de leurs conditions de vie et de travail.

Sur un autre sujet, les vérificateurs (mêmes expérimentés) sont las d'évolutions qui n'améliorent pas leurs conditions de travail (garanties interminables qui se traduisent par des tâches supplémentaires pour les vérificateurs, multiples paragraphes à ajouter aux notifications), de certains dossiers qui nécessitent plein d'interventions, des problèmes d'intégration de FEC avec SAP...

De plus, reste la question des réformes fiscales que les agents découvrent toujours dans la presse, alors qu'ils sont chargés de la mise en œuvre.

1) Approbation des procès-verbaux des 15/10, 25/10, 13/11 et 18/12/2018, du 28/02/2019.

2) DOUANE : point BREXIT pour information

S'agissant du point BREXIT déjà évoqué en introduction, il est bien que des installations supplémentaires pour la détaxe aient été mises. Il faut espérer que la signalétique prévue sera installée. Malgré tout, l'impression domine que la Sncf fait ses aménagements comme si les douanes n'étaient pas là ; elle est focalisée sur son objectif de transformer ses surfaces en centres commerciaux. Pourtant, la mission de sûreté est gratuite pour la compagnie Eurostar.

En tout cas, l'espace où travaillent les agents paraît réduit et les locaux de vie ne sont pas considérés.

3) Toutes directions : vote du programme des visites

S'agissant du programme des visites, les moyens du comité ne permettent pas de voir assez de sites.

4) Toutes directions : point budgétaire

S'agissant des propositions de dépenses, **FO FINANCES** aimerait savoir si le réglage du bureau réglable en hauteur est automatique, puisqu'il est censé bénéficier à une collègue handicapée. Ou alors il faudrait rechercher un tel modèle pour une autre fois si cela s'avère nécessaire.

5) DRFIP : présentation de l'étude ergonomique réalisée sur le site Paganini (présence des ergonomes programmée à 14 heures)

- S'agissant de l'étude ergonomique sur l'accueil à Paganini, **FO FINANCES** apprécie les interventions des ergonomes au profit des services et leurs propositions à court ou moyen terme.

Dans le cadre de l'aménagement, il faut espérer que les vitres soient pourvues d'hygiaphone pour permettre la communication.

Mais sur ce site, à long terme, il serait adapté d'étendre sur la cour l'espace de réception, parce que les modalités d'aménagement ont montré que l'espace est la principale contrainte.

- C'est l'occasion d'évoquer le site **ARGONNE** qui est dans une situation similaire, et est en attente d'aménagements utiles et notamment d'hygiaphones pour la communication audible avec l'utilisateur.

Il y a couramment 50 personnes dans un espace réduit.

FO FINANCES aimerait que les agents soient rapidement informés des suites données aux fiches de signalement.

ARGONNE est en tout cas le seul site où des agents ont été attendus à la sortie.

Sur ce site, la collègue du SIE est seule au 1^{er} étage depuis le départ du Pôle Enregistrement en SDE. Il n'y a pas de vigile permanent au 1^{er} étage. Existe-t-il une caméra pour sécuriser cet espace ?

L'année dernière, les agents ont reçu 13 000 personnes en 10 jours pour la campagne IR.

FO FINANCES demande une étude ergonomique pour l'accueil, d'autant que l'espace est réduit. En effet, la direction venue sur place l'a constaté

La pose de vitres séparatives entre agents à l'accueil généraliste devrait être étudiée, car cela n'empêche pas la mutualisation, il suffit de se déplacer un peu. Si la place manque pour 4 postes, il suffit de placer le 4^{ème} agent de réception, sur la gauche.

Il faudrait un agent de sécurité permanent, au moins sur les heures d'ouverture et de fermeture.

Il serait bien d'envisager une facilitation des communications entre le rdc et l'entresol et donc étudier la saisine d'un bureau d'architecte ou de SPIB.

Enfin, la direction va-t-elle revenir sur le site comme prévu pour février ?

6) DNVSF/DSFP-APHP/DRFIP : présentation du télétravail pour information

S'agissant du télé-travail, des dérives potentielles sont possibles.

71 % des demandeurs sont des dames, il n'y en a pas autant dans l'administration. La double journée (charge mentale) concerne les dames majoritairement. Ainsi, malgré les bonnes intentions, le télé-travail ne va-t-il pas accroître les inégalités s'agissant du lien avec le travail ? De plus, **FO FINANCES** refusera toute tentative de limiter les droits de garde d'enfants malades.

Par ailleurs, si les logements sociaux disponibles étaient suffisants, les agents ne seraient pas conduits à loger loin et à souhaiter le télétravail pour se dispenser des transports.

Il faudra aussi compenser la prise en charge des frais de repas si le travailleur était loin d'un restaurant administratif.

Et comment les tâches seront-elles définies ?

Et pour la Dsfp-Aphp, l'on ne peut consulter simultanément la connexion Dgfip et la connexion Aphp. Comment cela sera-t-il géré ?

Il serait intéressant aussi de connaître la liste des services ou missions ne pouvant être concernées par le télé-travail.

Enfin et la liste n'est pas limitative, se pose la question des solidarités du collectif de travail et de la mutualisation dans un service éclaté, surtout si l'absence est de 3 jours.

Le télétravail doit en tout cas reposer sur un véritable volontariat.

7) DRFIP : présentation de la e-formation de sensibilisation à la santé et sécurité pour information

S'agissant des e-formations, elle s'effectuent sur le poste de travail. L'agent est sujet aux sollicitations diverses liées à son poste, et ce type de formations est démotivant par sa forme.

(8) S'agissant des points évoqués durant le groupe de travail précédent, il faut signaler d'abord les débats liés au rapport du médecin de prévention pour l'année 2017.

Tout d'abord, il faut faire ce qui est un constat d'échec, le niveau des risques psychosociaux demeure élevé malgré les efforts des parties prenantes et en premier lieu des médecins.

La reconstitution de l'effectif médical, qui est une bonne nouvelle, sera un premier élément de réponse. Mais le mal-être au travail ou alimenté en partie par les conditions de travail, ne peut être traité sous le seul angle médical. La question des conditions de travail, quand elle est posée, doit être traitée aussi.

Les agents doivent bénéficier d'une égalité de traitement. La représentation du personnel (FO FINANCES) demande la prise en charge explicite des situations (mais non nommées) de handicap, en particulier dans les dialogues dits de gestion et de performance avec les chefs de service. Un agent handicapé ne doit pas se sentir moins valorisé qu'un autre.

Les visites médicales ne donnent plus lieu à une autorisation d'absence d'une demie-journée, mais il faut pointer avant et après d'aller à la visite. Il faut changer cette mesure.

FO FINANCES appelle l'encadrement victime lui aussi de souffrance au travail de ne pas hésiter à se rendre auprès des médecins de prévention. En effet, comme pour les douanes (l'on pense au droit d'alerte des douanes du 02/04/2019 qui en fait apparaît au sujet de la nécessité ou non d'appliquer strictement les réglementations), les injonctions contradictoires ne manquent pas.

Les injonctions contradictoires font partie des problèmes que les médecins peuvent noter sur le logiciel Préventiel.

8) Questions diverses

S'agissant des questions diverses, l'inquiétude monte sur la « géographie revisitée », et **FO FINANCES** ne voit pas d'intérêt à déplacer des services ne recevant pas de public, dans les territoires délaissés. Et pour les services recevant du public, les usagers ne vont faire des kilomètres supplémentaires pour les rencontrer.

Enfin, elle aimerait savoir si une bibliothèque papier est acquise pour le site **LONDRES**, afin que les agents de la division du contentieux des particuliers, majoritairement situés à **BANQUE**, n'en soient pas dépourvus.

Je vous remercie de votre attention.